Visas Schengen : Nouveaux assouplissements accordés pour les Algériens à partir d'avril

20/03/2017 à 19h59

Les autorités françaises comptent assouplir la procédure d'obtention du visa Schengen au profit des ressortissants algériens. Les services consulaires français seront contraints de ne pas dépasser un plafond de 10% de demandes rejetées.

Les services consulaires français ont reçu, la semaine dernière, une directive de la part de leur tutelle les instruisant de procéder à un assouplissement de la procédure d'obtention de visa Schengen au profit des ressortissants algériens. À partir du mois d'avril prochain, les services consulaires français ne pourront dépasser le seuil de 10% de demande de visas Schengen rejetés, a-t-on appris de plusieurs sources concordantes.

Le délai de réponse ainsi que la durée du voyage ont également été modifiés. Les consulats français en Algérie se devront de rendre une réponse en six jours au lieu de dix. Les ressortissants algériens pourront également bénéficier de cartes de séjours dont la durée a été prolongée (entre six moins et cinq ans). L'application de ces nouvelles mesures n'a pas été encore clarifiée. Mais, selon nos informations, elles profiteront aux profils jugés très fiables par les autorités consulaires comme les travailleurs qualifiés, les businessmans, chercheurs ou enseignants, artistes ou fonctionnaires bien rémunérés.

Algérie-Focus

Merci à **Pierreklp**